



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2008
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Dix-septième session

4-15 mai 2009

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application

2008-2009 session directive

Orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer la mise en œuvre : interdépendance et questions intersectorielles

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Les six questions du module thématique sont étroitement imbriquées et de ce fait, les politiques et mesures destinées à traiter une question peuvent présenter un intérêt pour d'autres questions; il conviendrait donc de les examiner dans une optique intégrée afin d'obtenir des progrès à long terme. Des pratiques écologiquement viables de gestion de l'agriculture et des ressources naturelles pourraient améliorer la productivité de terres qui se raréfient et contribuer à protéger les bassins versants. Le présent rapport met en lumière ces interconnexions et dégage un ensemble d'orientations politiques et de mesures qui sont estimées être les plus efficaces. Certains des aspects qui unissent ces questions se retrouvent parfois également dans les différents rapports thématiques. Des efforts de coopération à l'échelle internationale permettront de prendre des initiatives urgentes et judicieuses en tenant compte de l'interdépendance de ces problèmes et d'accélérer ainsi la mise en œuvre pour que soient atteints les objectifs du développement durable.

En outre, la plupart des questions intersectorielles recensées à la onzième session de la Commission du développement durable, notamment celles qui ont trait aux modalités d'application, sont pertinentes dans le cadre des questions thématiques

* E/CN.17/2009/1.



à l'examen. De possibles orientations et mesures ont été définies afin que soient réalisés les objectifs du développement durable concernant les questions intersectorielles et l'agriculture, le développement rural, les terres, la sécheresse, la désertification et l'Afrique.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Interdépendance des questions thématiques	4
III. Questions intersectorielles	9
IV. Modalités d'exécution	11
V. Perspectives régionales	16
VI. Voie à suivre	19

I. Introduction

1. À sa seizième session, qui était la session d'examen du troisième cycle d'application 2008-2009, la Commission du développement durable a entrepris une évaluation des progrès réalisés dans l'application d'Action 21¹, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21², et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg)³, tout en s'attachant à cerner les contraintes et les obstacles à la mise en œuvre au regard du présent module thématique. Les questions abordées dans ce module sont l'agriculture, le développement rural, les terres, la sécheresse, la désertification et l'Afrique. Le rapport de la session d'examen⁴ contient un résumé du président qui révèle les obstacles et les contraintes, ainsi que les démarches possibles et les pratiques optimales pour que soient appliqués ces accords intergouvernementaux, de même que la voie à suivre proposée par les Ministres participant au débat de haut niveau.

2. Le présent rapport apporte sa pierre à l'examen par la Commission des différentes orientations et actions possibles pour surmonter les contraintes et les obstacles à la mise en œuvre qui figurent dans le rapport de la séance d'examen. Au cours de sa dix-septième session, la Commission du développement durable déterminera les mesures concrètes et les orientations susceptibles d'accélérer la mise en œuvre relative au module thématique en question, en tenant compte des discussions qui ont eu lieu pendant la réunion préparatoire intergouvernementale, des rapports du Secrétaire général et d'autres éléments pertinents.

3. Le présent rapport s'inspire de sources diverses, dont les rapports nationaux et les études de cas présentées par les États membres, les conclusions des réunions d'application régionales, ainsi que les contributions faites par les grands groupes, les commissions régionales et les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies. Puisque les six questions de ce module thématique sont intimement liées, la pertinence de ces liens pour le choix des orientations fait l'objet d'une partie distincte. Les questions intersectorielles recensées à la onzième session de la Commission sont examinées dans ce rapport, ainsi que dans les six rapports thématiques rédigés pour la présente session (E/CN.17/2009/3-8).

II. Interdépendance des questions thématiques

4. Une approche globale faisant appel à des stratégies nationales de développement durable et à d'autres plans nationaux de développement durable donnera de meilleurs résultats si l'on prend en considération les liens qui existent entre les problèmes, en particulier lorsqu'il s'agit d'envisager des orientations, de lancer des initiatives et de mettre en place des projets sur le terrain.

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. 1, Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

² Résolution de l'Assemblée générale S-10/2, annexe.

³ *Rapport du sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, Afrique du Sud, 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.I et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe.

⁴ E/2008/29.

5. Les stratégies nationales de développement durable ont fait leurs preuves dans nombre de pays développés et en développement. Elles renforcent la cohérence des plans globaux et sectoriels et facilitent l'intégration des questions intersectorielles dans des stratégies sectorielles. Dans certains pays en développement, la mise en œuvre de plans et d'initiatives au plan national a engendré des progrès notables sur la voie du développement durable.

6. Certains pays ont établi des mécanismes permettant d'analyser les stratégies nationales en faveur du développement durable et des enseignements partagés, ce qui est de bon augure pour faire avancer la mise en œuvre de ces stratégies et honorer les engagements énoncés dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

7. Les orientations et actions possibles seront plus efficaces si l'on considère dès le départ que certains de leurs aspects sont étroitement liés. Le module thématique concernant l'agriculture, le développement rural, les terres, la sécheresse, la désertification et l'Afrique comporte des éléments qui se recoupent largement. L'Afrique, où la plus grande partie de la population dépend de l'agriculture comme moyen d'existence, bénéficierait grandement de cette démarche intégrée et interdépendante.

8. Un développement rural cohérent, propice au développement d'une agriculture durable ne sera possible que si l'on met en valeur le capital humain et social par le biais de l'éducation et d'une participation sociale qui n'exclut personne, d'infrastructures rentables, fiables et abordables, si l'on consolide la base agro-industrielle, si l'on promeut les emplois non agricoles, si l'on effectue une gestion intégrée et globale des ressources naturelles, si l'on développe un environnement favorable à la mise en œuvre, notamment par la participation aux décisions des principales parties prenantes, telles que les femmes, si l'on facilite l'accès aux finances et aux marchés mondiaux et régionaux, si l'on offre des chances sur le plan éducatif et l'accès adéquat des agriculteurs à l'information pour qu'ils modifient leurs techniques de production agricole ou diversifient leurs revenus grâce à des activités non agricoles.

9. Les politiques, les plans et les institutions qui s'intéressent au milieu rural doivent contribuer à résoudre les conflits qui éclatent au sujet des ressources limitées. Parmi les exemples de réussite, on trouve des actions multipartites et décentralisées portant sur la responsabilisation au niveau local et la résolution des conflits entre groupes d'utilisateurs.

10. Par ailleurs, il faut offrir des incitations et vaincre les écueils pour parvenir au développement d'une agriculture durable et à la gestion durable des sols et d'autres ressources naturelles, particulièrement en Afrique.

11. Un secteur agricole plus productif et plus lucratif est un élément indispensable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la pauvreté et à la faim, mais de nombreux facteurs compromettent l'augmentation de la productivité agricole. Entre autres, des régimes fonciers ancestraux, des sols pauvres, une agriculture de subsistance dont les pratiques laissent à désirer, l'absence d'accès aux marchés et aux capitaux, des coûts de transport élevés, des conditions climatiques extrêmement variables et la pénurie d'eau. Dans cette perspective, s'impose la nécessité de conclure des partenariats entre Gouvernements nationaux et secteur privé de façon à répondre aux besoins d'investissements dans l'agriculture et le développement rural. À propos des investissements et des

partenariats public-privé, il faut mettre en place des mesures en matière d'investissements et de responsabilisation des entreprises.

12. Il va de soi qu'il est crucial d'accroître la productivité agricole dans le monde entier pour régler le problème de l'énorme accroissement de la consommation de nourriture et de l'utilisation des terres à des fins non alimentaires, qui doit, au niveau national, devenir une priorité dans les stratégies de développement. Les pays en développement doivent établir un cadre directif qui crée les leviers susceptibles de stimuler les investissements dans l'agriculture et détermine le juste dosage entre cultures vivrières et cultures d'exportation. Ils doivent fournir les infrastructures et les services de vulgarisation. Il conviendrait qu'ils équilibrent leur politique commerciale nationale de façon à encourager une production agricole écologiquement viable, à supprimer les tarifs douaniers sur les intrants agricoles et à mieux former et informer les agriculteurs. Au niveau international, ces efforts doivent être appuyés par une augmentation de l'aide publique au développement et des investissements consacrés aux infrastructures et à la recherche et au développement dans le domaine de l'agriculture⁵.

13. Les politiques de développement agricole doivent être étayées par des pratiques de production compétitives et viables, et par des systèmes de production et des chaînes d'approvisionnement qui s'accompagnent de politiques de réduction des coûts et d'un appui institutionnel favorisant l'engagement du secteur privé. Sur le plan de la production et de la commercialisation des produits, les politiques se doivent de soutenir et de récompenser les producteurs qui créent des associations pour réaliser des économies d'échelle au niveau de la production et des marchés d'intrants et d'extrants, ainsi que ceux qui adoptent de bonnes pratiques agricoles. À cet égard, les versements aux agriculteurs pour les activités contribuant à la préservation des écosystèmes mériteraient peut-être d'être mieux pris en compte lors des choix politiques⁵.

14. D'autre part, il importe de mettre en corrélation les politiques en matière d'agriculture et d'occupation des sols et les objectifs du développement durable. Il ressort des indications disponibles que les politiques écologiquement viables d'utilisation des terres agricoles produisent de meilleurs résultats si elles sont adaptées aux conditions locales. La décentralisation de la mise en œuvre au niveau local, la prise en mains de leur destin par les communautés locales, la participation des intéressés et la mise en place de partenariats constituent des conditions propices à l'application effective des programmes et des mesures.

15. La productivité pérenne de la terre est un élément essentiel du patrimoine de la famille rurale type. Elle découle d'un ensemble de méthodes de gestion et d'une base de connaissances comprenant la gestion des systèmes intégrés sol-eau-culture-élevage, dans lesquels le fonctionnement de l'agrobiodiversité dans chaque partie de ces systèmes concourt grandement à l'efficacité du système et à la protection des écosystèmes et par conséquent, à l'utilisation plus rationnelle des ressources et à leur durabilité.

16. Dans ce contexte, la protection et la gestion de la base des ressources naturelles est un élément central de l'équation qui permettra de résoudre le problème

⁵ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Synthèses de la CNUCED, No. 2, Comment s'attaquer à la crise alimentaire mondiale, 02/06/08 (UNCTAD/PRESS/PB/2008/1).

du développement durable et de la réduction de la pauvreté. Il faut prendre des mesures pour ralentir la dégradation des ressources, protéger les services écosystémiques et renforcer les moyens de subsistance. Combattre la dégradation des sols, la désertification et la sécheresse est capital si l'on désire atténuer l'impact du changement climatique, réduire la pauvreté et protéger la biodiversité. On a besoin de plans et d'actions pour l'occupation des sols qui soient équilibrés et soucieux des écosystèmes.

17. Une gestion durable et intégrée des sols doit présider à toutes les initiatives ayant trait aux questions de terres et puisque les outils et les technologies nécessaires existent, il faut les adapter et y avoir recours plus fréquemment si l'on souhaite qu'ils aient un impact à long terme sur les moyens d'existence des personnes et sur les écosystèmes. Ces outils et ces techniques ont souvent des avantages multiples. Par exemple, la séquestration du carbone sous terre recèle un énorme potentiel parce que cela augmente le contenu carbonique du sol et sert parallèlement la diversité biologique, la fertilité des sols et la capacité du sol à stocker l'eau, et par voie de conséquence, la productivité agricole.

18. Les pratiques de bonne gestion des terres exigent une vision synthétique qui permette de faire face aux difficultés d'ordre juridique, financier, institutionnel et technique posées par la mise en valeur des terres, parmi lesquelles l'impact qu'auront l'utilisation des terres et les pratiques dans des secteurs plus vastes, comme le logement social, l'efficacité énergétique ou l'aménagement de l'espace.

19. Les liens qui existent avec les thèmes abordés dans d'autres modules ne doivent pas être négligés non plus. L'eau est fondamentalement liée à l'agriculture et au développement rural. Une gestion intégrée des ressources en eau peut servir de base pour l'évaluation et l'attribution de l'eau à certains usages en cas de conflit, par exemple, pour l'agriculture, en particulier pour l'irrigation dans les zones sujettes à la sécheresse, et pour l'usage domestique de l'eau potable.

20. L'amélioration de la gestion de l'eau dans l'agriculture suppose de parfaire les mesures permettant de conserver l'humidité des sols et de réduire le gaspillage de l'eau destinée à l'irrigation. Un moindre gaspillage en eau serait un bienfait supplémentaire dans la mesure où l'on réduirait la perte des éléments nutritifs utilisés, l'érosion par l'eau et la pollution des eaux de surface et des eaux souterraines. Un recours plus important à des incitations économiques, notamment l'installation de compteurs et la facturation afin d'encourager à la conservation de l'eau et au développement de marchés de l'eau ainsi que la mise en place d'un commerce de l'eau virtuel, est très prometteur si l'on désire économiser l'eau et l'affecter à des usages privilégiés.

21. Les politiques visant à réformer le secteur de l'eau doivent aller de pair avec des politiques facilitant les investissements consacrés aux infrastructures. Toutefois, le développement des infrastructures doit être rentable sur le plan écologique, éviter de mettre à mal l'environnement comme l'ont fait certaines stratégies adoptées pour développer l'irrigation. Il est crucial de disposer d'un approvisionnement en eau fiable pour produire la nourriture, augmenter le rendement, réduire les risques agricoles et stabiliser les revenus agricoles; la qualité et l'accessibilité de l'eau touchent à la sécurité alimentaire. Plus que jamais il est urgent de rétablir des cadres juridiques et institutionnels qui incitent à une gestion réfléchie de l'eau, qui

contribuent à accroître la productivité des sols et ainsi, renforcent le volet disponibilité de la sécurité alimentaire⁶.

22. Étant donné l'importance de ces liens intersectoriels, on pourrait consacrer davantage d'efforts à l'aide des pays en développement par le truchement de plans de gestion intégrée des ressources en eau, conformément au Plan de mise en œuvre de Johannesburg et comme le stipule la résolution 13/1 sur les orientations possibles et les mesures envisagées pour accélérer la mise en œuvre dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains, adoptée à la treizième session de la Commission du développement durable⁷. Dans la résolution, la Commission demande d'accélérer la fourniture d'une aide technique et financière aux pays aux fins de l'établissement de plans de gestion intégrée des ressources en eau et d'utilisation efficace de l'eau, arrêtés au niveau national et adaptés aux besoins nationaux, en prêtant une attention particulière au développement économique et aux besoins sociaux et environnementaux, en appuyant la mise en œuvre au moyen d'un apprentissage pratique.

23. Les effets du changement climatique menacent la prospérité et la sécurité en raison des bouleversements sociaux et économiques qu'ils entraînent. Des modifications importantes dans le régime des précipitations pourraient engendrer une baisse de la productivité agricole et donc porter un coup à la sécurité alimentaire et augmenter la pauvreté, surtout dans les pays les moins développés. Qui plus est, l'élévation du niveau de la mer pourrait provoquer l'inondation de nombreux pays et régions de faible altitude, tout particulièrement des petits États insulaires en développement.

24. Les répercussions qu'auront les changements climatiques et les réponses qu'on apportera à ces phénomènes sont modulées en fonction de facteurs sexospécifiques et socioéconomiques, qui dépendent des règles sociales, des attentes de la société, de l'accès aux ressources vitales et des moyens de subsistance.

25. Il convient également de s'intéresser aux interactions entre le changement climatique et la désertification et de prendre des mesures pour lutter contre la désertification; il est impératif que les décisions politiques anticipent ces effets afin qu'on soit en mesure d'aider les communautés rurales concernées à développer leur capacité d'adaptation aux changements climatiques. De ce fait, des politiques devraient être mises sur pied par les Gouvernements et d'autres organes en vue de prendre en compte ces défis. Il faut que les Gouvernements nationaux installent des systèmes efficaces d'alerte avancée pour la sécheresse qui tiennent compte des précipitations et d'autres paramètres climatiques ainsi que des informations sur l'eau, comme le débit des cours d'eau, l'enneigement, le niveau des nappes phréatiques, des réservoirs et des lacs, aussi bien que l'humidité des sols, de sorte qu'on parvienne à une estimation globale des conditions présentes et futures en ce qui concerne la sécheresse et l'approvisionnement en eau.

26. Un meilleur accès aux sources d'énergie peu coûteuses, notamment aux énergies renouvelables, est la clé du développement rural, mais pèse de plus en plus sur la gestion durable des terres. Dans tous les cas, les politiques en matière d'énergie, d'agriculture et d'occupation des sols doivent être étudiées attentivement pour que les incitations octroyées en faveur d'un usage spécifique des terres et des

⁶ Contribution de la commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

⁷ E/2005/29.

systèmes de production représentent l'utilisation optimale de la terre et n'aient pas d'incidences négatives sur les petits producteurs, la sécurité alimentaire et l'intégrité de l'écosystème. Les incitations et les possibilités offertes par les biocarburants exigent des solutions évaluées et définies rigoureusement.

27. L'absence d'accès aux services énergétiques modernes et le recours aux biocombustibles traditionnels paralysent les communautés locales en réduisant la compétitivité et la pérennité des petites agro-industries. Cela signifie en même temps d'immenses pertes d'énergie et disparitions de forêts auxquelles s'ajoute un risque sanitaire dû à un environnement noyé sous la fumée.

III. Questions intersectorielles

28. Pour obtenir des résultats à long terme, il est indispensable d'étudier les liens étroits qui unissent les questions thématiques et intersectorielles en les regroupant, ce qui veut dire promouvoir des partenariats à tous les niveaux et le rapprochement des multiples parties prenantes.

29. Certaines des questions intersectorielles recensées lors de la onzième Commission sur le développement durable se rapportent précisément au module thématique à l'étude. Elles sont examinées ici et dans les rapports thématiques (E/CN.17/2009/3-8), selon le cas.

30. Il s'est avéré que l'inégalité entre les sexes était un obstacle à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Les femmes qui travaillent dans le secteur agricole en particulier sont le plus souvent invisibles, et la plupart des revenus générés par les activités agricoles reviennent aux hommes. Les agricultrices n'ont accès ni à la terre, ni au crédit, ni aux marchés et aux filières de mise sur le marché, et ne bénéficient d'aucune formation. Il serait bon que les Gouvernements aient pour priorité l'autonomisation des femmes.

31. Les interventions qui répondent aux préoccupations et aux besoins des femmes et qui sont censées avoir un effet positif et concret sur la productivité en général, sur les revenus et sur la gestion des ressources naturelles, doivent cibler spécifiquement les femmes au titre de l'aide au développement. La formation de groupes de femmes cherchant à améliorer les droits et l'accès aux services est un moyen bien connu de responsabilisation sociale et économique.

32. Pour accomplir des progrès en rapport avec le module thématique relatif à l'agriculture, au développement rural, aux terres, à la sécheresse, à la désertification et à l'Afrique, il est essentiel de rechercher des modes de consommation et de production durables, avec les pays développés ouvrant la voie, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées. Une meilleure cohérence dans les stratégies nationales de développement durable a permis d'obtenir une plus grande facilité d'adaptation de l'économie, une intensité moins élevée d'utilisation de l'énergie et une diminution du coût de l'énergie par unité de production ou de consommation, ce qui a eu des retombées sociales et écologiques favorables.

33. Il convient d'opter pour des initiatives et des actions qui encouragent des habitudes de consommation sans dommage pour l'environnement dans le domaine de la nourriture, des combustibles, de l'eau et des produits agro-industriels, ce qui améliorera la viabilité écologique des méthodes de production agricoles. Il faudrait

que ces politiques, qui forment le socle de la “croissance verte”, soient conçues dans la perspective d’une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

34. Il importe au plus haut point de créer un environnement international propice à l’intégration du commerce des pays en développement dans le commerce mondial en plaçant au premier rang, dans les stratégies de développement nationales, les liens qui existent entre le commerce d’une part et le développement et la réduction de la pauvreté de l’autre. Il est tout aussi important d’abaisser les barrières non tarifaires et les droits de douane imposés par les pays développés sur les produits agricoles, les textiles et les vêtements en provenance de pays en développement. À ces fins, il serait souhaitable que le cycle de négociations de Doha débouche rapidement sur des résultats positifs.

35. Il faut susciter une plus grande perméabilité aux échanges car le développement des échanges peut donner une impulsion à la diversification industrielle, notamment par l’accès aux technologies importées, aux biens intermédiaires et aux marchés mondiaux et régionaux. Une agriculture qui donne la prééminence aux forces du marché et le développement de petites et moyennes agro-entreprises peuvent stimuler les agro-industries rurales compétitives, dynamiser la croissance et aider les agriculteurs à accéder aux marchés pour échapper à la pauvreté.

36. Des mesures ciblées en faveur de l’exportation peuvent aider à la diversification en direction d’exportations non traditionnelles qui introduisent les entreprises nationales dans les filières internationales. Les initiatives pour l’aide au commerce et le régime des échanges préférentiels peuvent servir aux pays en développement, surtout en Afrique, afin qu’ils construisent la capacité de l’offre et intensifient leurs échanges.

37. Les orientations et les mesures recensées dans le cadre du module thématique à l’examen sont de nature à contribuer de façon significative à la réalisation des objectifs en matière de développement durable dans les petits États insulaires en développement. Ce qui est primordial, c’est l’interdépendance qui existe entre le régime foncier, l’agriculture, le développement rural, la sécheresse et la désertification dans les petits États insulaires en développement, compte tenu de leur faible superficie, de leurs ressources foncières et naturelles limitées, ainsi que de la fragilité de leurs écosystèmes terrestre et côtier.

38. Des stratégies efficaces d’occupation des sols permettent de surmonter la pression constante que fait peser la pénurie de terres sur les petits États insulaires en développement, en renforçant les ressources humaines et la capacité institutionnelle et en modifiant la gestion des bassins versants, des zones littorales et de l’utilisation des terres. La diversification agricole, qui stimule les économies exportatrices des petits États insulaires en développement, permet au secteur agricole de mieux résister aux chocs économiques et aux catastrophes naturelles. Il est important d’assurer une gestion durable des pêcheries, des forêts, des ressources agricoles et de l’eau douce si l’on souhaite améliorer la sécurité alimentaire et l’accès à la nourriture. Une gestion écologiquement viable des ressources naturelles, une étude des systèmes de cultures et du régime foncier, de même que l’autonomisation des femmes et des jeunes, sont des composantes essentielles des stratégies de développement rural dans les petits États insulaires en développement.

39. Le Rapport sur le développement dans le monde 2008 place les soins primaires au centre des préoccupations des pouvoirs publics concernant les zones rurales⁸. Les services de santé ne répondent pas aux besoins de la population rurale démunie. L'importance des soins de santé dans les régions rurales est d'ailleurs mise en relief par le problème de la contamination des aliments et des eaux, de la faim, de la malnutrition et des taux de morbidité élevés. On s'attend à ce que les changements climatiques qui touchent la planète fassent directement peser des risques sur la santé par les violentes tempêtes, les inondations, les sécheresses et les incendies qu'ils déclencheront et qui désorganiseront le ravitaillement en eau et en nourriture, les services médicaux et autres. Les soins primaires exigent des équipes de professionnels de la santé doués de compétences biomédicales et sociales spécifiques et pointues, qui puissent fournir des services sanitaires de qualité aux populations rurales.

40. Le rôle de l'éducation est l'une des principales questions intersectorielles abordées dans le module thématique à l'examen. Selon les dernières estimations de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation⁹, on compte environ 774 millions d'adultes analphabètes dans le monde, dont 2/3 de femmes. L'articulation des activités éducatives avec les besoins particuliers de la communauté rurale améliorera leurs moyens d'existence et leur ouvrira des portes sur le plan économique. Des politiques éducatives et d'autres actions doivent donner aux communautés rurales concernées par le développement rural, agricole et foncier les moyens de penser dans l'optique des écosystèmes et de mettre à profit les connaissances autochtones. L'initiative Éducation pour les populations rurales de la FAO a pour but de combler le fossé entre urbains et ruraux dans le domaine de l'éducation, de faciliter l'accès des populations rurales à l'éducation de base et d'en améliorer la qualité, ainsi que de faire prendre conscience de l'importance de l'éducation si l'on souhaite atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. L'enseignement en zone rurale bénéficie de la mise en place de politiques favorisant une plus grande interaction entre institutions de recherche, secteur privé et Gouvernements.

41. La science et la technologie jouent un rôle de premier plan dans la croissance de la production agricole, tout comme dans la sauvegarde des écosystèmes. De ce fait, les progrès et l'application des connaissances en matière d'agriculture, de science et de technologie doivent être au cœur des initiatives dont l'objectif est de relever ce défi.

IV. Modalités d'exécution

42. Le paysage mondial a changé. Les années 2002-2008 ont connu la plus grande période de croissance économique mondiale ininterrompue, à laquelle s'ajoutent des gains de productivité et une faible inflation. Cependant, les crises mondiales actuelles sont considérées par beaucoup comme ayant un impact négatif sur plusieurs points liés au développement durable, allant de l'accroissement des clivages

⁸ *Rapport sur le développement dans le monde 2008*, Organisation mondiale de la santé, http://www.who.int/whr/2008/whr08_en.pdf

⁹ « L'alphabétisation dans le monde en quelques chiffres: UNESCO Éducation », http://portal.unesco.org/education/en/ev.php-URL_ID=12874&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

socioéconomiques, du changement climatique et de la bataille pour les ressources, jusqu'au maintien de la sécurité. Devant ces évolutions, la riposte serait le commerce équitable, l'annulation des dettes, l'aide au développement durable, une diminution radicale des émissions de carbone, un recours plus important et rapide aux énergies renouvelables et le développement de la prévention des conflits. Il s'ensuit que la réponse à la crise actuelle peut être soit un processus limité exclusivement aux préoccupations des pays, soit l'occasion de réformer le système économique du monde pour le bien de la plus grande partie des gens¹⁰.

43. Dans ces conditions, les Gouvernements doivent sans tarder prendre des mesures s'ils veulent profiter au mieux des possibilités de coopération internationale pour ébaucher des politiques plus efficaces, dans l'intérêt de ceux qui se soucient de la sécurité, qu'elle soit financière, alimentaire ou énergétique.

44. Par conséquent, dans l'environnement mondial d'aujourd'hui, l'apport suffisant et prévisible de ressources financières est encore plus crucial pour mettre en œuvre les accords intergouvernementaux relatifs aux six questions de ce module thématique. L'appui bilatéral fourni par l'aide publique au développement et l'appui multilatéral apporté par le Fonds pour l'environnement mondial et les institutions financières internationales continueront à être d'importantes sources de financement pour de nombreux pays en développement, notamment pour les projets d'infrastructures nécessitant des investissements massifs assortis de longues périodes d'amortissement.

45. Ainsi, le Fonds pour l'environnement mondial a choisi comme domaine d'intervention la dégradation des sols et, en collaboration avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, a permis au Fonds de devenir l'une des premières sources de financement et de placer la gestion durable des sols au rang des priorités nationales en matière de développement durable, ainsi que de faire appliquer des méthodes de gestion des sols écologiquement viables, surtout dans les petits États insulaires en développement et dans les pays les moins avancés qui ne sont peut-être pas en mesure d'assurer une gestion durable des sols.

46. Le Fonds pour l'adaptation de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est un instrument de financement nouveau et unique en son genre puisqu'il se propose de financer des activités concrètes d'adaptation taillées sur mesure pour les besoins spécifiques des pays. Lors de sa première réunion, le Conseil du Fonds pour l'adaptation, en mars 2008, a commencé par établir des directives et des procédures concernant l'accès au Fonds. On a proposé d'assigner au Fonds pour l'environnement mondial, qui fait office de secrétariat du Fonds pour l'adaptation, plusieurs tâches précises, dont celles de veiller au bon déroulement des opérations courantes du Fonds, de mettre en œuvre les politiques opérationnelles adoptées par le Conseil, de rendre opérationnel le cycle de projets, de coordonner l'élaboration des programmes et d'en superviser l'exécution.

47. L'objectif du Millénaire pour le développement qui vise à régler dans tous ses détails le problème de la dette des pays en développement n'a pas été pleinement réalisé. L'allègement de la dette sous toutes ses formes (Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, Initiative d'allègement de la dette multilatérale, allègement

¹⁰ The Financial Crisis and Sustainable Security, Oxford Research Group, September 2008. Voir http://www.oxfordresearchgroup.org.uk/publications/monthly_briefings/2008/10/financial-crisis-and-sustainable.html.

traditionnel de la dette et autres décisions “volontaires” bilatérales d’allègement de la dette) a considérablement réduit la dette, créant par là-même un environnement propice à l’investissement et au redressement sans que les pays soient accablés de dettes. Il n’en reste pas moins que les indicateurs de vulnérabilité à la dette de la plupart des participants à l’Initiative en faveur des pays pauvres très endettés se sont en général détériorés une fois que la dette a été allégée. De plus, les mesures d’allègement de la dette n’ont pas été proposées aux pays surendettés qui ne disposent pas de mécanismes pour une restructuration en bon ordre de la dette souveraine. Les progrès ont été insuffisants et n’ont pas abouti à la mise en place de mécanismes institutionnels adéquats pour mieux gérer la dette. Comme il est fait mention dans la note d’information du Secrétaire général sur la réunion de haut niveau qui avait pour thème les objectifs du Millénaire pour le développement et qui a eu lieu à New York le 29 septembre 2008, bon nombre de pays africains supportent toujours des niveaux d’endettement qui, bien que considérés comme supportables, ne procurent pas un espace fiscal qui permettrait d’accroître les dépenses publiques en faveur de l’éducation, de la santé, des infrastructures et de la réduction de la pauvreté, avec pour but la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement¹¹.

48. Pour une meilleure utilisation de l’aide, il faut tenir les engagements pris sur l’efficacité de l’aide. Il faut progresser rapidement vers l’accomplissement des objectifs fixés dans la Déclaration de Paris, ce qui permettra non seulement de mieux prévoir l’aide et d’éviter son éparpillement ainsi que les coûts de transaction élevés de sa gestion, mais aussi de diminuer la part de l’aide liée à l’achat de biens et de services fournis par les pays donateurs, et d’aligner les flux d’aide sur les budgets nationaux, offrant ainsi aux pays un plus large espace politique pour définir leurs propres priorités en matière de développement.

49. Depuis les 50 dernières années, les efforts de développement se sont peu à peu détournés de l’agriculture. De nombreux pays en développement ont eux-mêmes reporté leurs priorités sur d’autres secteurs. Cette diminution des dépenses publiques consacrées par les pays au secteur agricole n’a fait qu’aggraver la situation déjà difficile des pays en développement les plus vulnérables. En 2004, les pays en développement dont l’économie repose sur l’agriculture en général les plus pauvres de tous les pays en développement ont dépensé en moyenne seulement 4 % de l’ensemble de leurs ressources budgétaires pour soutenir l’agriculture. Pourtant, ce secteur représente l’activité économique majeure et unique de près de 70 % de la population et compte pour 29 % dans le produit intérieur brut¹².

50. D’autre part, il est urgent d’accroître les investissements dans l’agriculture, l’industrie agro-alimentaire et le développement rural, issus de sources à la fois publiques et privées. La quantité d’aide publique dévolue au développement de l’agriculture a chuté, passant de 8 milliards de dollars des États-Unis en 1984 à environ 3 milliards en 2006, tandis que la proportion totale de l’aide publique au développement allouée à l’agriculture est tombée de 18 % en 1979 à moins de 3 % en 2006¹³.

¹¹ Voir <http://un.org/millenniumgoals/2008highlevel/pdf/committing.pdf>.

¹² *Rapport sur le développement dans le monde 2008*, Banque mondiale.

¹³ Contribution du Fonds international de développement agricole à la dix-septième session de la Commission du développement durable.

51. Il serait bon que certains des nouveaux investissements soient affectés à l'appui des politiques et à l'assistance technique afin de renforcer les capacités nationales qui visent à recentrer les pratiques sur la production durable. Cet appui devrait être axé sur la recherche et le développement de technologies dans une optique écosystémique et, si faire se peut, trouver des moyens de récompenser les producteurs pour les bienfaits qu'ils rendent aux écosystèmes, comme la fixation du carbone, la captation des eaux de pluie et la sauvegarde de la diversité biologique¹⁴.

52. En outre, il faut promouvoir des politiques d'investissement appropriées au niveau régional, de manière à faire bénéficier à parts égales les agriculteurs les plus pauvres du futur développement agricole. Les choix faits par les Gouvernements devraient conduire à une meilleure coordination, de façon que les investissements contribuent réellement au développement rural et à l'éradication de la pauvreté, de même qu'à un meilleur écoresponsabilité de l'agriculture.

53. L'un des objectifs principaux devrait être de créer un climat susceptible d'attirer les capitaux publics et privés pour accroître la production agricole et apporter les changements structurels et organisationnels qui s'imposent. Ceci ne se fera que par le biais de politiques et stratégies nationales de développement de vastes zones agro-écologiques sur le long terme, ce qui offrira ainsi des possibilités d'investissement, tout en associant les bons modes de production et les considérations techniques afférentes aux engagements pris par les secteurs public, privé et civil.

54. Les ressources extérieures sont vitales pour le financement du développement, en particulier l'investissement étranger direct. C'est pourquoi la communauté internationale devrait continuer à promouvoir les incitations sur le plan de la réglementation, des taxes, du fisc et de l'économie, qui stimulent les apports d'investissement étranger direct, tels que l'accès préférentiel aux marchés des pays développés. Le développement de marchés régionaux et sous-régionaux performants contribuerait aussi à créer des marchés plus attrayants, notamment parce que les obstacles du marché intérieur et les obstacles aux échanges transfrontières seraient levés.

55. Augmenter les flux de capitaux privés pour les économies en développement demeure une tâche ardue. On pourrait y parvenir grâce à des orientations et des actions décidées par les Gouvernements nationaux, qui atténueraient l'incertitude et les risques perçus par les investisseurs; instaureraient une stabilité politique et macroéconomique empreinte de transparence et de cohérence; créeraient des cadres réglementaires favorables à l'investissement, utilisés de manière systématique, transparente et juste; soutiendraient activement la promotion de l'investissement étranger direct au niveau des Gouvernements nationaux et infranationaux; reformeraient les institutions qui font prévaloir les principes du droit, notamment celles qui déterminent les droits patrimoniaux, l'exécution des contrats, la fermeté et l'impartialité de l'appareil judiciaire; mettraient un frein à la corruption sous forme de pots-de-vin officiels ou de ce qu'on appelle les "paiements-coups de pouce"; amélioreraient la qualité des infrastructures de base que sont les routes, ports, voies ferrées et accès à l'électricité, indispensables si l'on souhaite attirer les investissements étrangers directs et autres types de capitaux privés; et

¹⁴ Contribution de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation à la dix-septième session de la Commission du développement durable.

amélioreraient la qualité et la quantité des effectifs en ressources humaines, grâce à des investissements accrus dans l'éducation et dans des spécialités choisies.

56. En cette période de crise frappant le monde entier, la coopération et la régulation doivent se faire à l'échelle internationale. Aussi bien les échanges internationaux de marchandises et de services que les finances mondiales ont besoin d'un ensemble de directives multilatérales qui ne peut être établi qu'à partir d'une vision multilatérale. Dans le même ordre d'idées, la communauté internationale doit aider les pays tributaires des produits de base. L'aide peut prendre la forme d'interventions directes sur les marchés, comme de subventions et de prêts permettant de modérer et de stabiliser la brusque chute des revenus. Tous les pays qui ont un taux d'inflation bas et en baisse doivent immédiatement s'employer à prendre des mesures anticycliques qui donneront un coup de fouet par l'intermédiaire de dispositions fiscales et d'une baisse du taux d'intérêt¹⁵.

57. Le transfert de technologie est important si l'on veut progresser dans les six domaines de ce module thématique. Étant donné les atouts que possède le secteur privé en matière de savoir-faire technique, les initiatives en faveur du transfert et de la diffusion des technologies se verraient confortées par des partenariats entre secteur public et secteur privé. Ces partenariats seraient de nature à faciliter ce genre de transfert et de diffusion qui met en jeu des droits de propriété intellectuelle. Le transfert de technologies et de connaissances pourrait également être facilité par une incitation à l'investissement étranger direct, en particulier là où peuvent avoir lieu de plus amples interactions.

58. Pour élaborer et mettre en place des politiques, il faut une capacité institutionnelle interdisciplinaire à tous les niveaux et que soit préservée cette capacité, qui est la clé de toute bonne gouvernance et de la gestion du développement durable.

59. Le renforcement des capacités aux niveaux local et national est essentiel pour l'acquisition des compétences interdisciplinaires requises pour relever les défis que met en relief ce module thématique. On peut donc dire que la mise en œuvre de politiques et de stratégies en faveur d'une agriculture écologiquement viable doit renoncer à l'idée simple qu'on ne pourra augmenter la production animale et végétale qu'en améliorant les semences et les engrais, et que l'agronomie et la gestion des ressources naturelles, les systèmes de production, par exemple l'intégration culture-élevage, de même que les services écosystémiques, ont peu d'importance. Ce qui permettrait de consolider les institutions nationales pertinentes par un renforcement de leurs capacités, ce sont des projets régionaux, comme l'ouverture de centres d'excellence spécialisés dans la politique agraire, le régime foncier et la gestion des sols, capables de fournir les connaissances et l'expertise nécessaires à l'application de nouvelles politiques agraires et la mise en place d'institutions chargées des terres pour accompagner le développement économique et le renouvellement des systèmes de gouvernance du XXI^e siècle. Par exemple, des discussions sont en cours au sujet d'un cadre panafricain dans lequel s'inscriraient les politiques et les réformes agraires destinées à renforcer les capacités relatives aux grandes orientations dans ce domaine¹⁶.

¹⁵ UNCTAD Policy Brief, No 4, Rebuilding financial multilateralism, 24/10/08 (UNCTAD/PRESS/PB/2008/4).

¹⁶ E/CN.17/2009/5.

60. L'accès aux technologies de l'information et de la communication revêt la plus haute importance dans nos sociétés "à forte intensité de savoir", et ceci de plus en plus. Il y a des preuves suffisantes de ce potentiel et ainsi, tous les Gouvernements et protagonistes doivent édifier de nouvelles capacités en vue de produire ces technologies, d'en faciliter l'accès et de les utiliser. Pour bâtir ces capacités, il serait bon que chaque pays mette au point et applique une stratégie nationale qui réponde aux objectifs du développement durable.

61. Revigorer la recherche et le développement est une nécessité pour le développement durable, car cela doit aller dans le sens des démarches interdisciplinaires et transdisciplinaires qui associent les sciences sociales et sciences naturelles et établissent une passerelle entre la science, l'élaboration de politiques et leur mise en œuvre. Les universités et autres établissements d'enseignement supérieur ont un rôle capital à jouer dans l'éducation et la formation de personnel qualifié ayant les compétences pour développer et exploiter pleinement les technologies durables.

V. Perspectives régionales

62. Les orientations possibles et les mesures envisagées pour promouvoir la coopération régionale et interrégionale auraient tout intérêt à se concentrer davantage sur les interconnexions qui relient les six questions du module thématique. Par ailleurs, il y a lieu d'améliorer la coopération avec et entre les organisations régionales et sous-régionales, les banques de développement régionales, les membres du secteur privé et la société civile.

63. Le couplage et la coordination des initiatives régionales et sous-régionales avec les processus de développement au plan national auront un impact certain parce que les systèmes de gestion des ressources naturelles seront renforcés à tous les niveaux par la consolidation de la capacité institutionnelle, y compris humaine, technique et financière. Il est également nécessaire d'adopter et de mettre en application des politiques et des lois efficaces et d'inciter les intéressés à se prendre en main et à participer localement à la gestion et au développement des ressources naturelles.

64. L'intégration des plans d'action nationaux et régionaux de lutte contre la désertification dans les dispositifs de développement et dans les stratégies de réduction de la pauvreté des pays peut faciliter leur mise en œuvre, surtout si elle s'appuie sur des capacités institutionnelles et cadres juridiques solides.

65. Parmi les divers problèmes que pose la planification du développement, la coopération régionale, notamment dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), a progressé grâce aux plans régionaux, en particulier pour l'Afrique, où l'ensemble du continent fait face aux mêmes difficultés au regard du développement durable, comme la pénurie d'eau, la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification. Le NEPAD développe le potentiel, renforce la coopération régionale et sous-régionale, incite à une meilleure gouvernance régionale et contribue à la mise en œuvre de l'initiative du Partenariat en faveur de l'environnement.

66. On a constaté que la croissance de l'agriculture était quatre fois plus utile à la réduction de la pauvreté que la croissance dans d'autres secteurs. Par conséquent, ce

qui sera primordial pour accélérer la croissance, augmenter les revenus et améliorer les indicateurs du développement humain du continent, ce sera l'application et la transposition à plus grande échelle des initiatives destinées à améliorer la productivité agricole, surtout parmi les petits exploitants, à garantir une meilleure sécurité alimentaire, une distribution de nourriture mieux organisée et une meilleure alimentation dans toute l'Afrique. À cet égard, les Gouvernements africains se sont engagés à atteindre des objectifs remarquables, notamment ceux du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine du NEPAD. Parmi ceux-ci, celui de consacrer au moins 10 % des budgets nationaux à l'agriculture et au développement rural. Qui plus est, le parti pris d'harmoniser les démarches et de faire preuve de souplesse dans les procédures de débours pour l'aide à l'agriculture durable et au développement rural dans le cadre des stratégies de chaque pays donne des résultats plus satisfaisants que le financement dispersé, c'est-à-dire projet par projet.

67. Il est également primordial que les pays africains élargissent la base de leurs ressources intérieures pour investir dans un développement agricole et rural durable en rationalisant leurs politiques nationales, en ayant la volonté d'agir et en formulant des priorités dans les schémas directeurs et programmes de développement nationaux, parmi lesquels les stratégies de réduction de la pauvreté, tout en développant l'accès aux marchés pour les petits agriculteurs, à la faveur du développement agricole et rural durable, et en résorbant les écarts entre les prix des produits agricoles, afin que les agriculteurs soient incités à investir et à produire¹⁷.

68. Des politiques d'investissement appropriées doivent être encouragées au niveau régional. Puisqu'on s'attend à ce que les prix des denrées alimentaires restent élevés, le secteur privé, dynamisé par les politiques gouvernementales, accroîtra sans doute ses investissements dans la production agricole, parce que celle-ci devient plus rentable. De telles évolutions sont d'ores et déjà manifestes dans de nombreux pays en développement. Des investissements plus importants dans l'agriculture peuvent être l'occasion de réduire la pauvreté¹⁸. Dans cette perspective, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale met l'accent sur le renforcement et l'intensification de la coopération entre les organisations des Nations Unies qui interviennent dans la région et la Ligue des États arabes, de façon à obtenir de meilleurs résultats.

69. Pour ce qui est de la coopération régionale dans la lutte contre la sécheresse et la désertification, il faut absolument améliorer la base régionale d'informations sur la sécheresse et la désertification et faire davantage appel tant aux connaissances des scientifiques que des autochtones à travers des programmes mettant au point la collecte d'informations par des recherches ciblées. Parallèlement, il importe de coordonner les mesures sur la sécheresse et la désertification et celles qui concernent l'adaptation aux changements climatiques et la préservation de la diversité biologique, de manière à renforcer les synergies, à diversifier les ressources disponibles pour l'exécution des plans d'action nationaux et des programmes du même type qui permettront d'amplifier les programmes d'aménagement durable des terres.

¹⁷ Contribution de la Commission économique pour l'Afrique.

¹⁸ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Quatrième rapport, 2007, rapport du Groupe de travail II: "Impacts, adaptation and vulnerability". Voir <http://www.ipcc.ch/ipccreports/ar4-wg2.htm>.

70. La dégradation et la désertification qui touchent la plus grande partie de l'Amérique latine et des Caraïbes phénomène étroitement lié à la déforestation et au surpâturage se poursuivent, et la destruction des sols devient pratiquement irréversible, parce que la remise en état, même là où elle est théoriquement possible, est onéreuse. Bien que l'Amérique latine et les Caraïbes soient réputées pour leurs forêts tropicales humides, ces dernières sont en réalité, pour un quart, des déserts et des terres arides (20 533 000 km²). La principale conséquence de la désertification et de la sécheresse est une chute vertigineuse de la productivité des écosystèmes, qui se traduit par une baisse des rendements provenant de l'agriculture, de l'élevage et de l'exploitation forestière et par une perte de la diversité biologique; d'un point de vue social, les répercussions sont l'appauvrissement, la migration, les mouvements de population internes et la détérioration de la qualité de vie; il faudra donc que l'Amérique latine et les Caraïbes s'orientent vers une approche intégrée des problèmes de désertification et de sécheresse en proposant des modèles de développement écologiquement viables en accord avec la situation écologique, économique et sociale de chaque pays.

71. Le rapport d'octobre 2007 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat met en lumière le problème de la déforestation croissante due à la pression des plantations de soja sur les autres récoltes et l'élevage de bétail particulièrement excessif dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes. Si la déforestation se poursuit au rythme actuel, on peut s'attendre à voir disparaître 55 millions d'hectares de forêt supplémentaires d'ici 2020.

72. Des politiques judicieuses doivent assurer une utilisation écologiquement rentable des ressources naturelles qui aboutisse à un développement socioéconomique durable et non exclusif, comme l'a mis en évidence la région Asie-Pacifique. Dans cette perspective, il est généralement admis que la nécessité de garantir la sécurité alimentaire à des millions de personnes, sur fond de hausse des prix des carburants et de la nourriture, est un problème complexe de développement agricole, qui implique la gestion des ressources couplée à des mesures bien ciblées en faveur de la protection sociale et à des politiques commerciales définies avec rigueur.

73. Comme l'a démontré la Commission économique pour l'Europe, de bonnes pratiques d'administration des terres sont fondamentales lorsqu'on s'attaque aux difficultés que présente la gestion des terres sous tous ses aspects. Ce type de démarche devrait comporter un bilan de l'impact de l'utilisation des sols sur d'autres domaines, comme le logement social, l'efficacité énergétique, ou l'aménagement de l'espace. A moins de se rallier à des orientations globales, la région tombera dans le "piège du cloisonnement", où la solution apportée à un problème peut engendrer des difficultés pour résoudre les autres. Une évaluation dynamique de l'impact économique, social et écologique que peuvent avoir différentes utilisations des terres et certaines mesures relatives à l'aménagement foncier, permettrait d'intensifier les progrès déjà obtenus dans la mise en place de politiques d'aménagement du territoire multinationales.

VI. Voie à suivre

74. Les solutions qui peuvent être envisagées au niveau international sont les suivantes: les interconnexions, les questions intersectorielles et les modalités d'exécution.

A Interconnexions

75. Il s'est avéré que le meilleur gage de réussite est une vision globaliste fondée sur des stratégies de mise en valeur durable exploitant les interconnexions qui unissent les questions relatives à l'agriculture, au développement rural, à la terre, à la sécheresse et à la désertification. C'est pourquoi il faut établir des lignes d'action qui renforcent les capacités institutionnelles, notamment la coopération intersectorielle, et inscrire ces questions dans les stratégies nationales de développement durable et dans d'autres plans de développement, particulièrement en Afrique.

76. Il serait souhaitable que le développement rural intégré soit soutenu par des choix politiques qui mettent en valeur le capital humain et social grâce à l'éducation et à une participation sociale qui ne laisse personne sur le bord de la route. Si on érige des infrastructures fiables, n'excédant pas les moyens disponibles et d'un bon rapport coût/performance, si on consolide la base agro-industrielle au moyen d'une agriculture qui privilégie le marché et le développement des petites et moyennes agro-entreprises, si on soutient l'emploi non agricole et qu'on facilite l'accès aux finances et aux marchés mondiaux et régionaux, on servira également la cause du développement rural.

77. Le développement agricole écologiquement viable et la gestion durable des terres et des autres ressources naturelles, surtout en Afrique, jouent un rôle dans l'éradication de la pauvreté, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la sécurité alimentaire et vont dans le sens du développement durable. Il conviendrait de créer des incitations et de lever les obstacles à la gestion durable des ressources naturelles, notamment par la fourniture aux zones arides d'un meilleur accès aux technologies agricoles utiles et abordables, à des crédits raisonnables et à des liens vers les marchés; par la transformation et l'apport de valeur ajoutée; par le développement d'infrastructures physiques, économiques et sociales; par l'extension de l'accès à l'électricité et à d'autres sources d'énergie renouvelables pour les populations rurales; et par la mise en place de réformes et/ou la véritable application des règles concernant la terre et les autres ressources naturelles afin de promouvoir la sécurité d'occupation et/ou l'accès aux droits à la propriété foncière, à l'eau et aux autres ressources naturelles.

78. En même temps, l'interdépendance qui unit ce module thématique et d'autres questions n'est pas à négliger. L'eau est liée de près à l'agriculture et au développement rural. De ce fait, il faudrait inciter la communauté à participer, pour que la gestion et le développement des ressources en eau se fassent en pensant à l'avenir. Les politiques destinées à réformer le secteur de l'eau sont indissociables de celles qui encouragent les investissements dans les infrastructures. À cet effet, il importe de moderniser les infrastructures vieillissantes grâce à des investissements, mais parallèlement, de se soucier de l'efficacité écologique et d'éviter ainsi de nuire à l'environnement.

79. Les répercussions du changement climatique peuvent faire peser une menace sur la prospérité et la sécurité à la suite de désordres sociaux et économiques. Des conditions climatiques défavorables peuvent aussi entraîner un marasme agricole à cause de la sécheresse, réduire la sécurité alimentaire, aggraver la famine et augmenter la mortalité. En conséquence, les Gouvernements et d'autres agences devraient mettre en place des stratégies qui répondent à ces défis. Il est impératif que les Gouvernements nationaux installent des systèmes efficaces d'alerte avancée concernant la sécheresse et incorporent les plans d'action nationaux et régionaux de lutte contre la désertification et la sécheresse dans les schémas de développement nationaux et dans les initiatives en faveur de la réduction de la pauvreté, avec l'appui de capacités institutionnelles et cadres législatifs solides.

B. Questions intersectorielles

80. L'égalité des sexes offre une possibilité de croissance et de réduction de la pauvreté. Il faut élaborer des politiques qui donnent aux agricultrices l'accès à la terre, au crédit, aux marchés et aux filières. Ainsi, il faudrait susciter la création de groupes de femmes qui s'emploient à renforcer leurs droits et leur accès aux services, en tant que moyens d'émancipation sociale et économique, pour que, collectivement, leurs membres augmentent la productivité et leur revenu. Les processus budgétaires qui mettent en évidence l'impact sexospécifique et utilisent des outils d'évaluation des besoins permettront de concevoir de meilleures stratégies. Le fait d'intégrer les problèmes de parité dans les analyses économiques et dans les actions menées pour réduire la pauvreté et de fournir une formation technique aux femmes et aux filles contribue à l'autonomisation des femmes.

81. Pour que le module thématique qui porte sur l'agriculture, le développement rural, les terres, la sécheresse, la désertification et l'Afrique enregistre des progrès, il est essentiel de rechercher des modes de consommation et de production durables. Un soutien à des stratégies nationales de développement durable plus cohérentes aura pour effet une plus grande capacité d'adaptation sur le plan économique, une baisse des intensités énergétiques et des coûts de l'énergie par unité de production ou de consommation, assortis de bienfaits sur le plan écologique et social. Il faut des principes et des actions qui instaurent des habitudes de consommation écologiquement viables par rapport à la nourriture, au carburant, à l'eau et aux produits agro-industriels. La production écologiquement viable (comme dans l'agriculture biologique) peut être vivifiée par la collaboration entre pays développés et pays en développement.

82. Il serait souhaitable de créer un environnement international propice à l'entrée du commerce des pays en développement dans l'arène du commerce mondial. Il convient de définir des politiques qui permettent de faire intervenir dans les stratégies nationales les liens qui existent entre le commerce, d'une part et le développement et la réduction de la pauvreté, de l'autre, et de leur y donner une place privilégiée. Il faut absolument réduire les droits de douane et les barrières non tarifaires qu'imposent les pays développés sur les produits agricoles, textiles et vestimentaires en provenance des pays en développement et réformer les subventions qui sont accordées à l'intérieur et à l'exportation par les pays développés. À ces fins, il importe que les négociations de Doha sortent de l'impasse et débouchent rapidement sur des résultats. Il est également impératif de développer

les capacités commerciales des pays en développement, tout particulièrement en Afrique.

83. L'aspect primordial, c'est l'interdépendance entre les questions concernant la terre, le développement rural, la sécheresse et la désertification dans les petits États insulaires en développement, étant donné leur superficie, la quantité limitée de terres et de ressources naturelles exploitables, et la fragilité de leurs écosystèmes terrestres et côtiers. Il est donc indispensable de renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour parvenir à un développement rural intégré et à une gestion durable des ressources naturelles, en prenant en compte la culture et les régimes fonciers. Les communautés rurales des petits États insulaires en développement sont confrontées à de multiples obstacles et, par conséquent, elles ont besoin d'autonomie, d'évaluation participative et de formation pour accéder à une auto-assistance qui fasse prévaloir l'autonomisation des femmes et des jeunes dans le cadre des stratégies de développement rural des États.

84. Les soins de santé primaires sont l'une des préoccupations principales des zones rurales. Des soins de qualité requièrent des équipes de professionnels de la santé dotés de compétences biomédicales et sociales spécifiques et pointues. Souvent, dans les régions rurales, les soins primaires sont dispensés par du personnel peu qualifié et avec des moyens rudimentaires. Il est indispensable d'avoir des fonds pour fournir du matériel et du personnel, de sorte que les populations rurales aient accès à des services sanitaires adéquats.

85. Il faut, à l'échelle mondiale, amplifier les investissements publics dans l'éducation rurale pour combler le fossé éducatif entre zones urbaines et rurales. La formation d'enseignants qualifiés et la construction d'écoles dans chaque communauté aura une incidence sur la réduction de la pauvreté rurale et sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

C. Modalités d'exécution

86. Les crises mondiales actuelles sont considérées par beaucoup comme ayant des répercussions négatives sur certaines questions liées au développement durable, depuis le creusement des clivages socioéconomiques dans le monde, le changement climatique et la bataille pour les ressources jusqu'au maintien de la sécurité. Aussi, pour conjurer ces phénomènes, il faut imaginer des politiques fondées sur le commerce équitable, l'annulation de la dette, l'aide au développement durable, une réduction radicale des émissions de carbone, un recours plus fréquent et rapide aux sources d'énergie renouvelables, et le développement de la prévention des conflits.

87. Dans l'environnement mondialisé actuel, un apport de ressources financières suffisantes et prévisibles revêt encore plus d'importance dans la mise en œuvre des accords intergouvernementaux relatifs aux six questions de ce module thématique. Bien que la responsabilité des prises de décisions, de l'application et du financement des grandes options incombe en premier lieu aux Gouvernements nationaux, il conviendrait d'encourager le soutien bilatéral fourni par l'aide officielle au développement et le soutien multilatéral apporté par le FEM et les institutions financières internationales. Les ressources extérieures sont également vitales pour financer le développement. Si l'on souhaite parvenir à une croissance soutenue et au développement dans les pays en développement, il est crucial d'augmenter les flux de capitaux privés. L'investissement étranger direct en particulier est indispensable

pour donner un coup de fouet à la croissance économique et pour faciliter le transfert de technologie, la création d'emplois et l'accès aux connaissances de gestion, aux marchés des capitaux et des produits du monde entier, et aux réseaux d'échanges et de distribution.

88. Il faudrait préconiser la création de mécanismes institutionnels plus efficaces pour mieux gérer la dette et avoir des perspectives à long terme, ainsi que la mise en place d'un mécanisme d'arbitrage de la dette souveraine pour les pays gravement surendettés, surtout en Afrique, où se fait sentir le besoin d'une plus grande marge budgétaire, qui permettrait d'accroître les dépenses publiques consacrées à l'éducation, à la santé, aux infrastructures et à la réduction de la pauvreté dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. A cet égard, il faut adopter des mesures portant sur le problème de gouvernance et améliorant la gestion et les systèmes financiers publics dans une optique globaliste.

89. Le transfert de technologies est incontournable si l'on veut accomplir des progrès dans les six domaines qu'aborde ce module thématique et il pourrait se réaliser au moyen d'une plus grande assistance technique de la part des pays développés et des organisations internationales, notamment par le soutien à la recherche et au développement effectués en concertation. Vu la solidité du savoir-faire technique du secteur privé, les initiatives visant le transfert et la diffusion de technologies pourraient recueillir les avantages de partenariats entre secteurs public et privé. Ces transferts de technologie et de savoir-faire pourraient être également facilités par des investissements étrangers directs.

90. Il faut renforcer les capacités aux niveaux local et national de façon à bâtir les connaissances interdisciplinaires requises pour faire face aux difficultés que relève ce module thématique. Des programmes de renforcement des capacités pourraient être incorporés à des projets financés par le gouvernement, par l'aide officielle au développement bilatérale, par les institutions financières internationale ou bien par le secteur privé. Des programmes de renforcement des capacités pourraient être mis en œuvre, en collaboration avec des institutions locales et nationales, dans différents établissements de recherche, universités et écoles professionnelles. Renforcer la coopération Sud-Sud est une option potentiellement efficace pour partager l'information, les connaissances et le savoir-faire technique. Ce qui faciliterait également le renforcement des capacités serait l'utilisation des communications électroniques modernes en ligne et un meilleur accès aux bibliothèques et aux banques de données électroniques, de même qu'aux réseaux d'Internet et aux liens vers les associations professionnelles et les experts.

91. Si l'on croit fermement au développement durable, il est impératif de renforcer la recherche et le développement par une augmentation des investissements nationaux, internationaux et privés dans la science, l'ingénierie et la technologie. Les universités, les instituts de recherche et les entreprises privées ont toutes un rôle essentiel à jouer dans la promotion de la recherche, pour que la croissance économique et sociale et la protection de l'environnement se renforcent mutuellement. Ils devraient ainsi contribuer à une gestion qui aura un impact minime sur l'environnement, grâce à des démarches interdisciplinaires et à l'usage de réseaux existants. Il y aurait lieu d'établir des partenariats et une coopération

entre les universités et les établissements d'enseignement supérieur des pays développés et des pays en développement pour encourager le travail en réseau et l'apprentissage entre pairs.
